



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-13

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du 01 AVRIL 2026
Affichage du 01 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 060-216002105-20260422-DELIB202613-DE

S'LO

Nombre de membres en exercice 18
Nombre de présents 16
Nombre de votants 18
PROCURATION 2

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-DEUX AVRIL à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :

Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme SIX Sylvie, procuration à Mme FUSZ Anne,
Mme NICOLAS Pascale, procuration à Mme SAN MARTIN,

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

CONSIDERANT les dossiers de demandes de subventions reçues par les associations pour une demande de subvention,

CONSIDERANT que la commission des associations a transmis ce dossier à la commission des finances s'est réunie le 20 mars dernier,

CONSIDERANT la proposition de la commission association élargie du 17 avril 2026,

CONSIDERANT que les associations ont demandés une augmentation de leurs subventions pour certaines, la commune propose les subventions suivantes telle que cela a été arrêtée lors de la réunion de la commission :

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : **APPROUVER** le versement des subventions de fonctionnement ordinaires attribuées aux associations au titre de l'exercice 2026 comme défini ci-dessous :

☞ Les Amis de l'Eglise Saint Nicolas 250 €

à l'unanimité

ABST : FUSZ Anne, Éric NABONNE, Geneviève ALLAIN, URCOURT Daniel, Delphina GOMES DE MACEDO,

☞ Association foncière de remembrement 4 275 €

à l'unanimité

ABST : Anne FUSZ,

☞ Section Anciens combattants à l'unanimité	300 €
☞ La Triplette d'Ercuis à l'unanimité ABST : NABONNE Eric	1 650 €
☞ Association Franco Portugaise à l'unanimité ABST : FUSZ Anne, ALLAIN Genevieve, GOMES DE MACEDO Delphina	1 500 €
☞ Association la Récré à l'unanimité	2 500 €
☞ Association Atelier du jardin à l'unanimité ABST : FUSZ Anne,	2 000 €
☞ Au cœur d'Ercuis à l'unanimité ABST : FUSZ Anne, NABONNE Eric, ALLAIN Gèneviève, URCOURT Daniel, GOMES DE MACEDO Delphina, SIX Sylvie, HAUVILLER Adrien	1 600 €
☞ Les p'tits bouts du Thelle à l'unanimité	1 000 €
☞ Zumba à l'unanimité	500 €
☞ APE (Association des Parents d'élèves du collège de Neuilly-en-thelle à l'unanimité ABST : Julie SPIRA	200 €
☞ Entente Thelloise footclub à la majorité (CONTRE : 4) G. SAN MARTIN, R. ROSELLE, J. SPIRA et P. NICOLAS	1 000 €
☞ Atelier de découverte et développement bien-être à l'unanimité	300 €
☞ Envol à l'unanimité	100 €
☞ Secours catholique à l'unanimité	100 €

Article 2 : **AUTORISER** Madame le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2026.

Article 3 : **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 65748.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-
Général des Collectivités Territoriales, que le présent
acte est rendu exécutoire le

